



• **GAB du Tarn** •  
Groupement d'Agriculteurs Biologiques

## **GROUPEMENT D'AGRICULTEURS BIO DU TARN**

### **BILAN FINANCIER 2023**

Le bilan financier 2023 de l'association du Groupement d'Agriculteurs Bio (GAB) du Tarn comprend 3 parties :

- I. Le bilan actif / passif au 31.12.2023
- II. Le compte de résultat de l'exercice 2023 (= du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023)
- III. La trésorerie au 31.12.2023.

## I. Bilan (ACTIF et PASSIF) au 31.12.2023

ACTIF	Brut	Amortissements / dépréciations	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
<b>TIERS</b>	102 829,05 €	0,00 €	102 829,05 €	19 728,72 €
<b>Clients et comptes rattachés</b>				
411000 - Clients	102 829,05 €		102 829,05 €	10 000,00 €
411000 - Clients - Produits non encore facturés				9 728,72 €
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	1 418,72 €	0,00 €	1 418,72 €	4 804,40 €
<b>Banques, établissements financiers et assimilés</b>				
512001 - Banques - GAB du Tarn - Crédit agricole	1 418,72 €		1 418,72 €	4 804,40 €
<b>TOTAL ACTIF</b>	104 247,77 €	0,00 €	104 247,77 €	24 533,12 €

PASSIF	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
<b>CAPITAUX</b>	37 486,63 €	9 101,76 €
<b>Capital et réserves</b>		
103400 - Apports associatifs avec droit de reprise	5 000,00 €	
<b>Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)</b>		
110000 - Report à nouveau excédentaire (solde créditeur)	9 101,76 €	
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>		
120000 - Résultat de l'exercice (excédent)	15 993,30 €	9 101,76 €
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
151000 - Provisions pour risques	7 391,57 €	
<b>TIERS</b>	66 761,14 €	15 431,36 €
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>		
401000 - Fournisseurs	15 313,90 €	2 512,74 €
408000 - Fournisseurs - Factures non parvenues	5 855,64 €	2 918,62 €
<b>Comptes de régularisation</b>		
487000 - Produits constatés d'avance	45 591,60 €	10 000,00 €
<b>TOTAL PASSIF</b>	104 247,77 €	24 533,12 €

## **I.1/ ACTIF** (= ce que l'association possède ou ce qui est dû à l'association) :

- **Créances de « clients »** au 31/12/2023 : 102 829,05 €, dont :
  - Créances pour des actions réalisées au 31/12/2023 : 60 687,45 € dont :
    - prestations Bio Occitanie pour subventions groupées du FEADER 121 et 321 : 24 444,54 €
    - subvention FEADER 121 « Information et diffusion de connaissances et de pratiques innovantes » : 19 634,71 €
    - subvention de la Région Occitanie « Animbio 2023 » : 7 812,00 €
    - subventions de la DRAAF pour GIEE maraîchage bio sol & eau : 7 709,40 €
    - autres « clients » et divers : 1 086,80 €
  - Créances pour des actions non encore réalisées (en relation avec les produits constatés d'avance) au 31/12/2023 : 42 141,60 €
    - subvention GIEE maraîchage bio sol & eau (2023-2026) : 24 290,60 €
    - subvention Expé bio légumes primeurs (2023-2026) : 15 951,00 €
    - subvention DRAAF / restauration collective (2023-2024) : 1 900,00 €
- **Trésorerie en banque** au 31/12/2023 : 1 418,72 €

## **I.2/ PASSIF** (= ce que l'association doit : aux banques, aux fournisseurs, ...) :

- **Capitaux** au 31/12/2023 : 37 486,63 €, dont :
  - Apports associatifs avec droit de reprise : 5 000 €
  - Report à nouveau (résultat 2022) : 9 101,76 €
  - Résultat 2023 : 15 993,30 €
  - Provisions pour risques : 7 391,57 €
- **Dettes à des « fournisseurs »** au 31/12/2023 : 21 169,54 €, dont :
  - Dettes « fournisseurs » : 15 313,90 €, dont :
    - Salariés et administrateurs (remboursements de frais) : 1 612,56 €
    - cotisations sociales (MSA, AGRICA) : 2 740,20 €
    - Prestations partenariat Cités sur terre : 10 800,00 €
    - autres « fournisseurs » et divers : 161,14 €
  - Dettes « fournisseurs » / factures non parvenues : 5 855,64 €, dont :
    - Bio Occitanie : 5 665,64 €
    - autres « fournisseurs » et divers : 190,00 €
- **Produits constatés d'avance** (subventions notifiées ou de prestations commandées courant 2023, mais dont les actions restent à réaliser les années à venir) au 31/12/2023 : 45 591,60 €, dont :
  - subvention GIEE maraîchage bio sol & eau (2023-2026) : 24 290,60 €
  - subvention Expé bio légumes primeurs (2023-2026) : 15 951,00 €
  - subvention DRAAF / restauration collective (2023-2024) : 1 900,00 €
  - prestation Terres Citoyennes / pôle & réseau maraîcher (solde 2024) : 3 450 €

## II. COMPTE DE RÉSULTAT 2023

Compte	2023	N-1
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
706100 - Prestations de services (inter-partenaires)	41 130,00 €	25 520,00 €
706200 - Prestations de services (réseau BO)	20 223,74 €	9 728,72 €
706400 - Prestations de services formation	812,00 €	0,00 €
740000 - Subventions d'exploitation	47 868,11 €	0,00 €
755000 - Contributions financières	3 734,80 €	732,24 €
756000 - Adhésions	930,00 €	435,00 €
<b>Total</b>	<b>114 698,65 €</b>	<b>36 415,96 €</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
604100 - Prestations de services (hors réseau)	-3 059,57 €	-4 861,50 €
604200 - Prestations de services (réseau BO)	-2 887,02 €	-2 918,62 €
606300 - Petit matériel (<600€) ou fournitures pour activités	-312,51 €	-628,86 €
606400 - Fournitures administratives (ex : papeterie, fournitures bureau)	-358,74 €	-74,63 €
606800 - Autres matières et fournitures	-164,44 €	-104,58 €
613000 - Locations (ex : matériel, salle, équipements)	-150,30 €	-178,47 €
616000 - Assurances	-269,85 €	-107,08 €
618300 - Documentation	-170,00 €	0,00 €
622000 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	-11 364,48 €	-143,28 €
623700 - Reprographie	-96,84 €	-139,58 €
625000 - Déplacements, missions et réceptions	-1 139,12 €	-69,64 €
626000 - Frais postaux et de télécommunications	-545,14 €	-451,88 €
627000 - Services bancaires et assimilés	-5,00 €	-25,00 €
628100 - Cotisations (liées à l'activité économique)	-80,00 €	0,00 €
628200 - Frais de formation du personnel	-1 456,14 €	-862,44 €
641000 - Rémunérations du personnel	-42 042,18 €	-10 416,04 €
641300 - Gratification stages	-4 649,40 €	0,00 €
645000 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	-22 563,05 €	-6 332,60 €
681500 - Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	-7 391,57 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>-98 705,35 €</b>	<b>-27 314,20 €</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>15 993,30 €</b>	<b>9 101,76 €</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Total	0,00 €	0,00 €
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Total	0,00 €	0,00 €
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Total	0,00 €	0,00 €
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Total	0,00 €	0,00 €
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 993,30 €</b>	<b>9 101,76 €</b>

## II.1/ PRODUITS D'EXPLOITATION :

Sur l'exercice 2023, les principaux produits sont :

- **des subventions** faisant suite à des appels à projets : 47 868,11 € dont :
  - subvention FEADER 121 « Information et diffusion de connaissances et de pratiques innovantes » : 19 634,71 €
  - subvention de la Région Occitanie « Animbio 2023 » : 15 624 €
  - subventions de la DRAAF pour GIEE maraîchage bio sol & eau : 10 709,40 €
  - subvention DRAAF / restauration collective (2023-2024) : 1 900,00 €
- **des prestations inter-partenaires** : 41 130,00 € dont :
  - prestations pour l'association Terres Citoyennes Albigeoises : 23 130 € dont :
    - projet de pôle et réseau maraîcher bio albigeois : 14 670 €
    - projet de compost en bout de champ : 4 320 €
    - projet sur les restaurations collectives de l'albigeois : 4 140 €
  - prestations pour la société Cités sur terre : 18 000 € dont :
    - prestation de partenariat sur les activités agri-alimentaires : 10 800 €
    - prestation de sous-traitance : 7 200 €
- **des prestations au sein du réseau Bio Occitanie** (prestations pour Bio Occitanie pour subventions groupées du FEADER 121 et 321) : 20 223,74 € dont :
  - programme Terr'eau'bio : 9 387,00 €
  - guide Manger bio : 3 648,82 €
  - newsletter restauration collective : 2 380,00 €
  - programme Manger bio et local c'est l'idéal : 3 127,92 €
  - centre de ressources Bio occitanie : 1 687,00 €
- **des prestations de formation** (prestation en sous traitance pour CORAL) : 812,00 €
- **des contributions financières** (aides à la formation des salariés et à l'embauche de salariés en alternance) : 3 734,80 €
- **des adhésions au GAB du Tarn** (année 2023) : 930,00 €

## II.2/ CHARGES D'EXPLOITATION :

Sur l'exercice 2023, les principales charges sont :

- **des charges liées aux activités** (prestations externalisées) pour un montant de 5 946,59 € dont :
  - prestations hors réseau (intervenants pour rencontres techniques et formations, frais d'impression de livrets...) : 3 059,57 €
  - prestations internes réseau (participation aux frais de gestion des dossiers de subventions groupées au niveau régional par Bio Occitanie, participation aux frais de gestion de formations par CORAL) : 2 887,02 €

- **des charges liées au personnel rémunéré** pour un montant de 70 710,77 €, dont 42 042,18 € de salaires, 22 563,05 € de cotisations sociales, 1 456,14€ de frais de formation et 4 649,40 € de gratification pour les stagiaires), pour 2 salarié.e.s représentant une moyenne sur l'année 2023 de 1,67 E.T.P. (Équivalent Temps Plein), une alternante sur environ 4 mois, et 2 stagiaires su un total d'environ 7,5 mois.

- **des charges de fonctionnement** pour un montant de 14 576,42 €, dont 11 364,48 € de rémunération d'intermédiaires et honoraires (prestation de gestion administrative et financière, logiciels de comptabilité et de paie), 1 059,12 € de frais de déplacements (salariés et administrateurs), 545,14 € de frais postaux et de télécommunication (courriers et 4 abonnements téléphoniques pour le personnel), et 1 607,68 € de charges diverses (assurance, banque, hébergement internet, petit matériel et fourniture, reprographie...).

A noter que l'association a bénéficié de locaux mis à disposition gratuitement en 2023, ce qui a permis de minimiser les charges de fonctionnement.

- **des charges de cotisations pour adhésion aux réseaux Bio Occitanie / FNAB et CIVAM**, pour un montant de 80 € (correspondant à l'adhésion au réseau CIVAM pour 2023, le montant d'adhésion au réseau Bio Occitanie / FNAB étant en discussion pour 2023 et par conséquent intégré au poste provisions pour risques et charges d'exploitation).

- **dotation aux provisions pour risques et charges d'exploitation**, pour un montant de 7 391,57 €, intégrant le montant en discussion de l'adhésion au réseau Bio Occitanie pour l'année 2023 ainsi que des provisions pour risques concernant les prestations pour Bio Occitanie réalisées en 2023.

## **II.3/ Résultat :**

Le résultat, qui correspond au résultat d'exploitation dans la mesure où l'année 2023 n'a pas fait l'objet de produits et charges financiers ou exceptionnels, ressort à 15 993,30 €.

## **III. Trésorerie**

Au 31/12/2023, la trésorerie du GAB du Tarn était positive à hauteur de 1 418,72€, sur son compte en banque ouvert au Crédit Agricole.

Au 31/12/2023, aucun autre compte en banque n'a été ouvert, aucun prêt n'a été contracté.